

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE CE 8 JUIN 2022 À 15 H À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-BRUNO, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. LUC SIMARD.

Sont présents à la séance : Mme Véronique Fortin, conseillère à la Ville d'Alma, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. André Guy, maire de Dolbeau-Mistassini, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy, M. Louis Ouellet, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et maire de l'Ascension-de-Notre-Seigneur et M. François Claveau, maire de Saint-Bruno.

Est absent à cette séance : M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien.

Assistent également à la séance : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Luc Simard, président du conseil d'administration, souhaite la bienvenue et ouvre la séance ordinaire à 15 h.

Résolution 2022-06-2765

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Luc Simard fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la réunion du 4 mai 2022
 - 3.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 4 mai 2022
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 4 mai 2022
4. Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 18 mai 2022
 - 4.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 18 mai 2022
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 18 mai 2022
5. Lieu d'enfouissement technique (LET)
 - 5.1 Octroi de mandat - Services professionnels – Finalisation de l'étude technique et dispersion atmosphérique pour le projet d'agrandissement au LET d'Hébertville-Station
 - 5.2 Octroi de contrat - Achat d'un spectrophotomètre pour le laboratoire de l'usine au LET d'Hébertville-Station
6. Plans d'opération
 - 6.1 Autorisation de signature – Entente sur les coûts relatifs aux interventions en matière de sécurité incendie aux sites de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean
 - 6.2 Centre de tri
 - 6.2.1 Octroi de contrat - Fourniture de broche à ballots pour le centre de tri de Roberval
 - 6.3 Écocentres
 - 6.3.1 Octroi de contrat - Broyage de bois de CRD et de branches provenant de l'écocentre de Dolbeau-Mistassini
 - 6.3.2 Octroi de contrat - Broyage de bois de CRD et de branches provenant de l'écocentre d'Hébertville
 - 6.3.3 Octroi de contrat - Broyage de bois de CRD et de branches provenant de l'écocentre de Normandin

- 6.3.4 Octroi de contrat - Broyage de bois de CRD et de branches provenant de l'écocentre de Roberval
- 6.3.5 Octroi de contrat - Broyage de bois de CRD et de branches provenant de l'écocentre de Saint-Félicien
- 6.3.6 Octroi de contrat – Transport de bois de CRD et de branches provenant de l'écocentre d'Hébertville et de bois de CRD de l'écocentre de Dolbeau-Mistassini
- 6.3.7 Octroi de contrat – Transport de bois de CRD de l'écocentre de Roberval et de Saint-Félicien et de branches provenant de l'écocentre de Roberval, de Saint-Félicien et de Dolbeau-Mistassini
- 6.4 Plateformes de compostage
 - 6.4.1 Octroi de contrat – Transport d'eaux usées du centre de compostage de Dolbeau-Mistassini
- 7. Finances
 - 7.1 Approbation de la liste des déboursés du mois d'avril 2022
 - 7.2 Approbation de la liste des engagements du mois d'avril 2022 du directeur général
 - 7.3 Approbation de la liste des engagements du mois d'avril 2022 du directeur général adjoint
 - 7.4 Autorisation – Achat de bacs de recyclage dans le cadre du programme « Une porte, un bac »
 - 7.5 Autorisation – Achat de bacs bruns pour la collecte des matières organiques dans le cadre du programme « Une porte, un bac »
- 8. Affaires nouvelles
- 9. Période de questions pour les citoyens
- 10. Date et lieu de la prochaine assemblée (6 juillet à Saint-Félicien)
- 11. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 4 MAI 2022

Résolution 2022-06-2766

3.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 4 MAI 2022

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 4 mai 2022.

Résolution 2022-06-2767

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 4 MAI 2022

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 4 mai 2022.

4. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2022

Résolution 2022-06-2768

4.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2022

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 18 mai 2022.

Résolution 2022-06-2769

4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 18 MAI 2022

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 18 mai 2022.

5. LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Résolution 2022-06-2770

5.1 OCTROI DE MANDAT - SERVICES PROFESSIONNELS – FINALISATION DE L'ÉTUDE TECHNIQUE ET DISPERSION ATMOSPHÉRIQUE POUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une firme afin de procéder à la finalisation de l'étude technique pour le projet d'agrandissement au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station;

ATTENDU QU'un montant supplémentaire est nécessaire pour compléter cette étude;

ATTENDU QUE depuis 2016, la firme WSP accompagne la Régie et réalise différentes études dans le cadre de ce projet;

ATTENDU QUE la Régie désire confier un nouveau mandat à cette firme afin de compléter l'analyse financière du projet;

ATTENDU QUE celle-ci possède les informations nécessaires pour finaliser le mandat efficacement;

ATTENDU QUE le prix proposé par WSP est similaire à d'autres consultants;

Entreprise	Prix (incluant les taxes)
WSP	20 700,00 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour les services professionnels pour la finalisation de l'étude technique et la dispersion atmosphérique pour le projet d'agrandissement au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station à WSP pour un montant de 20 700,00 \$ incluant les taxes applicables. Le financement est inclus à l'intérieur du budget de l'entente intermunicipale intervenue entre la RMR, la Ville de Saguenay et la MRC du Fjord-du-Saguenay.

Résolution 2022-06-2771

5.2 OCTROI DE CONTRAT – ACHAT D'UN SPECTROPHOTOMÈTRE POUR LE LABORATOIRE DE L'USINE AU LIEU D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie désire acheter un spectrophotomètre de marque HACH et de modèle DR3900 afin d'optimiser ses opérations en lien au traitement des eaux usées au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE cet appareil soit utilisé pour des essais de laboratoire permettant d'orienter des décisions stratégiques concernant les différents ajustements à faire quotidiennement à la filière de traitement;

ATTENDU QUE la Régie a invité deux fournisseurs à soumettre un prix;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
HACH Canada	9 397,54 \$
Cole-Parmer inc.	11 617,77 \$

ATTENDU QUE le plus bas fournisseur est HACH Canada;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour l'achat d'un spectrophotomètre pour le laboratoire de l'usine au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station à HACH Canada pour un montant de 9 397,54 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements de 2021 et financées par le fonctionnement.

6. PLANS D'OPÉRATION

Résolution 2022-06-2772

6.1 AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE SUR LES COÛTS RELATIFS AUX INTERVENTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE AUX SITES DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN

ATTENDU QUE suite à l'incendie du 15 avril 2021 au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station, le conseil d'administration a mandaté la direction générale à l'élaboration d'une entente sur les coûts relatifs aux interventions en matière de sécurité incendie aux sites de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE l'objet principal du projet d'entente est de prévoir, dans un esprit de partage équitable de la charge financière attribuable à une intervention sur l'un ou l'autre des sites opérés par la RMR, les modalités et le partage des coûts liés à la prévention et aux interventions des services de sécurité incendie;

ATTENDU QUE cette entente vise également l'harmonisation des coûts associés à l'intervention d'un service de sécurité incendie à l'un desdits sites, lesquels coûts peuvent être imputés à la RMR lors d'une intervention;

ATTENDU QUE les services de sécurité incendie visés par la présente entente s'engagent à intervenir aux sites de la RMR chaque fois que nécessaire et ne peuvent en aucune circonstance refuser ou cesser, en tout ou en partie, d'effectuer une intervention impliquant également les services de prévention des incendies;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser le président, monsieur Luc Simard et le directeur général, monsieur Guy Ouellet, à signer au nom de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean tous documents en lien à l'entente sur les coûts relatifs aux interventions en matière de sécurité incendie aux sites de la Régie afin de régulariser le fonctionnement intermunicipal de la prévention et de l'intervention en sécurité incendie.

6.2 CENTRE DE TRI

Résolution 2022-06-2773

6.2.1 OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE DE BROCHE À BALLOTS POUR LE CENTRE DE TRI DE ROBERVAL

ATTENDU QU'au centre de tri de Roberval, la Régie utilise des broches afin de contenir en ballots les matières triées;

ATTENDU QUE la Régie désire procéder à la fourniture annuelle d'environ 50 000 livres de broches pour la presse à ballots du centre de tri de Roberval;

ATTENDU QUE la Régie a invité cinq fournisseurs de broche à soumettre un prix;

Fournisseur	Coût (incluant les taxes applicables)
Accent Wire Tie	72 980,38 \$
Eugène Allard	N'a pas soumissionné
Samuel Packaging Systems Group	N'a pas soumissionné
Brocheuses Montréal	N'a pas soumissionné
Motion Canada	N'a pas soumissionné

ATTENDU QU'un seul fournisseur a déposé une soumission, soit Accent Wire Tie de Sabrevois;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour la fourniture de la broche à ballots pour le centre de tri de Roberval à Accent Wire Tie pour un montant de 72 980,38 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022.

6.3 ÉCOCENTRES

Résolution 2022-06-2774

6.3.1 OCTROI DE CONTRAT - BROYAGE DE BOIS DE CRD ET DE BRANCHES PROVENANT DE L'ÉCOCENTRE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au broyage de bois et de branches provenant de l'écocentre de Dolbeau-Mistassini et de l'écocentre d'Alma, d'un tonnage de 2 096;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à une entreprise spécialisée dans ce domaine, soit Valorisation Forestière TEV de Saint-Félicien;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Valorisation forestière TEV	63 669,74 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le broyage de bois de CRD et de branches provenant de l'écocentre de Dolbeau-Mistassini et de l'écocentre d'Alma à Valorisation Forestière TEV pour un montant de 63 669,74 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022.

Résolution 2022-06-2775

6.3.2 OCTROI DE CONTRAT - BROYAGE DE BOIS DE CRD ET DE BRANCHES PROVENANT DE L'ÉCOCENTRE D'HÉBERTVILLE

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au broyage de bois et de branches provenant de l'écocentre d'Hébertville, d'un tonnage de 2 229;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à une entreprise spécialisée dans ce domaine, soit Valorisation Forestière TEV de Saint-Félicien;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Valorisation Forestière TEV	73 499,53 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le broyage de bois de CRD et de branches provenant de l'écocentre d'Hébertville à Valorisation Forestière TEV pour un montant de 73 499,53 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022.

Résolution 2022-06-2776

6.3.3 OCTROI DE CONTRAT - BROYAGE DE BOIS DE CRD ET DE BRANCHES PROVENANT DE L'ÉCOCENTRE DE NORMANDIN

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au broyage de bois et de branches provenant de l'écocentre de Normandin, d'un tonnage de 551;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à une entreprise spécialisée dans ce domaine, soit Valorisation Forestière TEV de Saint-Félicien;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Valorisation Forestière TEV	18 102,85 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat de broyage de bois de CRD et de branches provenant de l'écocentre de Normandin à Valorisation Forestière TEV pour un montant de 18 102,85 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022.

Résolution 2022-06-2777

6.3.4 OCTROI DE CONTRAT – BROYAGE DE BOIS DE CRD ET DE BRANCHES PROVENANT DE L'ÉCOCENTRE DE ROBERVAL

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au broyage de bois et de branches provenant de l'écocentre de Roberval d'un tonnage de 2 132;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à une entreprise spécialisée dans ce domaine, soit Valorisation Forestière TEV de Saint-Félicien;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Valorisation Forestière TEV	66 623,43 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le broyage de bois de CRD et de branches provenant de l'écocentre de Roberval à Valorisation Forestière TEV pour un montant de 66 623,43 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022.

Résolution 2022-06-2778

6.3.5 OCTROI DE CONTRAT - BROYAGE DE BOIS DE CRD ET DE BRANCHES PROVENANT DE L'ÉCOCENTRE DE SAINT-FÉLICIEN

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au broyage de bois et de branches provenant de l'écocentre de Saint-Félicien, d'un tonnage de 1 106;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à une entreprise spécialisée dans ce domaine, soit Valorisation Forestière TEV de Saint-Félicien;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Valorisation Forestière TEV	34 789,17 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le broyage de bois de CRD et de branches provenant de l'écocentre de Saint-Félicien à Valorisation Forestière TEV pour un montant de 34 789,17 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022.

Résolution 2022-06-2779

6.3.6 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT DE BOIS DE CRD ET DE BRANCHES PROVENANT DE L'ÉCOCENTRE D'HÉBERTVILLE ET DE BOIS DE CRD DE L'ÉCOCENTRE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au transport, par plancher mobile, de branches en provenance de l'écocentre d'Hébertville et du bois de CRD de l'écocentre de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à deux entreprises spécialisées dans ce domaine;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Transport Roger Boivin	47 932,00 \$
Transport Normand Girard	41 584,00 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Transport Normand Girard d'Alma;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le transport de bois de CRD et de branches provenant de l'écocentre d'Hébertville et de bois de CRD de l'écocentre de Dolbeau-Mistassini à Transport Normand Girard pour un montant de 41 584,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022 et 2023.

Résolution 2022-06-2780

6.3.7 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT DE BOIS DE CRD DE L'ÉCOCENTRE DE ROBERVAL ET DE SAINT-FÉLICIEN ET DE BRANCHES PROVENANT DE L'ÉCOCENTRE DE ROBERVAL, DE SAINT-FÉLICIEN ET DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au transport, par plancher mobile, de bois de CRD en provenance de l'écocentre de Roberval et de Saint-Félicien et de branches en provenance de l'écocentre de Roberval, de Saint-Félicien et de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à deux entreprises spécialisées dans ce domaine;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Transport Roger Boivin	84 352,50 \$
Transport Normand Girard	N'a pas soumissionné

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le transport de bois de CRD de l'écocentre de Roberval et de Saint-Félicien et de branches provenant de l'écocentre de Roberval, de Saint-Félicien et de Dolbeau-Mistassini à Transport Roger Boivin pour un montant de 84 352,50 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022.

6.4 PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

Résolution 2022-06-2781

6.4.1 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT D'EAUX USÉES AU CENTRE DE COMPOSTAGE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE afin de diminuer les quantités d'eau dans le bassin d'accumulation de la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini, la Régie doit transporter 2 000 m³ de ces eaux vers une terre agricole;

ATTENDU QUE ces eaux servent d'irrigation de fourrage;

ATTENDU QUE pour ce transport, la Régie désire mandater une entreprise capable de fournir trois citernes de 36 000 litres;

ATTENDU QUE la durée estimée pour le transport est de 105 heures;

ATTENDU QUE la Régie a invité une entreprise, soit Sanivac d'Alma;

ATTENDU QUE cette entreprise se spécialise dans ce type de transport;

1689

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Sanivac	20 769,00 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le transport d'eaux usées au centre de compostage de Dolbeau-Mistassini à Sanivac pour un montant de 20 769,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2022.

7. FINANCES

Résolution 2022-06-2782

7.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS D'AVRIL 2022

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN				
1er au 30 avril 2022				
Sommaire des déboursés				
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES D'AVRIL	Chèques et paiements # 23 678 à 23 952		888,42 \$	p. 1
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS D'AVRIL	SSQ, Télus et Hydro Québec d'avril		1 990 291,75 \$	p. 2 à 36
LISTE DES RETRAITS D'AVRIL			31 236,23 \$	p. 37
Visa Desjardins	Frais de mars	2022-04-28	3 586,70 \$	p. 38
SSQ Société assurance vie inc.	Assurances collectives d'avril	2022-04-19	18 995,55 \$	
Télus	Cellulaires	2022-04-25	2 032,70 \$	
Bell Canada	Téléphone - LET Ascension-de-Notre-Seigneur	2022-04-05	101,55 \$	
Bell Canada	Téléphone - Écocentre de Saint-Félicien	2022-04-14	117,22 \$	
9078-3184 Québec inc.	IC Cloud	2022-04-18	402,57 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2022-04-04	2 695,86 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Usine	2022-04-04	1 149,16 \$	
Hydro Québec	Électricité LET HS - Garage	2022-04-06	3 207,08 \$	
Hydro Québec	Électricité unité de traitement des BFS	2022-04-07	192,42 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Saint-Félicien	2022-04-13	190,63 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2022-04-27	4 053,11 \$	
Hydro Québec	Électricité LET - Ascension-de-Notre-Seigneur	2022-04-28	3 654,16 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 7 AVRIL	Salaires période se terminant le 2 avril et élus mars		53 674,07 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 14 AVRIL	Salaires période se terminant le 9 avril		49 103,62 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 21 AVRIL	Salaires période se terminant le 16 avril		61 793,91 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 28 AVRIL	Salaires période se terminant le 23 avril		61 346,78 \$	
RREMO PAYÉS LE 4 AVRIL	Remise de mars		33 629,66 \$	
DESJARDINS SECURITÉ FINANCIÈRE LE 20 AVRIL	Remise de mars		4 694,46 \$	
RREMO - CARRA PAYÉS LE 11 AVRIL	Remise de mars		530,03 \$	
FTQ PAYÉS LE 11 AVRIL	Remise de mars		3 186,50 \$	
CSN PAYÉS LE 11 AVRIL	Remise de mars		300,00 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 15 AVRIL	Période du 1er au 15 avril		63 135,56 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 30 AVRIL	Période du 16 au 30 avril		76 285,26 \$	
			2 470 474,96 \$	
Sommaire des dépenses approuvées				
	Dépenses approuvées par le directeur général		29 066,60 \$	p. 39
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		202 807,30 \$	p. 40 à 46
	Dépenses approuvées par résolution		3 677 343,50 \$	p. 47

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois d'avril 2022 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 2 470 474,96 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2022-06-2783

7.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS D'AVRIL 2022 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 29 066,60 \$ pour le mois d'avril 2022;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois d'avril 2022 du directeur général.

Résolution 2022-06-2784

7.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS D'AVRIL 2022 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois d'avril 2022 de 202 807,30 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois d'avril 2022 du directeur général adjoint.

Résolution 2022-06-2785

7.4 AUTORISATION – ACHAT DE BACS DE RECYCLAGE DANS LE CADRE DU PROGRAMME « UNE PORTE, UN BAC »

ATTENDU QUE le programme « Une porte, un bac » permet aux citoyens du Lac-Saint-Jean d'acquérir un bac roulant gratuitement pour les matières recyclables et les matières organiques;

ATTENDU QUE les municipalités locales sont responsables des demandes et de la livraison des bacs chez les citoyens;

ATTENDU QU'en moyenne, trois commandes de bacs bleus sont effectuées annuellement auprès du fournisseur;

ATTENDU QUE ces bacs sont entreposés chez Groupe Coderr et livrés par ceux-ci dans les municipalités;

ATTENDU QUE le prix unitaire est de 120,85 \$ pour un montant de 67 526,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour l'achat et la distribution de bacs à recyclage dans le cadre du programme « Une porte, un bac » à Groupe Coderr pour un montant de 67 526,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements de 2022 et financées par le fonctionnement.

Résolution 2022-06-2786

7.5 AUTORISATION – ACHAT DE BACS BRUNS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES DANS LE CADRE DU PROGRAMME « UNE PORTE, UN BAC »

ATTENDU QUE le programme « Une porte, un bac » permet aux citoyens du Lac-Saint-Jean d'acquérir un bac roulant gratuitement pour les matières recyclables et les matières organiques;

ATTENDU QUE les municipalités locales sont responsables des demandes et de la livraison des bacs chez les citoyens;

ATTENDU QUE la commande est adressée à IPL Groupe;

ATTENDU QUE le prix unitaire est de 80,83 \$ pour un montant de 64 017,00 \$ incluant les taxes applicables pour 792 bacs bruns;

ATTENDU QU'un montant de 21,27 \$ par bac, incluant les taxes applicables, s'ajoute pour l'entreposage et la livraison des bacs par Collecte Coderr;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour l'achat de bacs bruns pour la collecte des matières organiques dans le cadre du programme « Une porte, un bac » à IPL Groupe pour un montant de 64 017,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements de 2022 et financées par le fonctionnement.

8. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Aucune question de la part des citoyens.

10. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (LE 6 JUILLET 2022 À SAINT-FÉLICIEN)

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 6 juillet prochain à 15 h 30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Félicien.

Résolution 2022-06-2787

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur François Claveau, la séance est levée à 15 h 20.

Luc Simard, président

Guy Ouellet, directeur général



RMR

Régie des matières résiduelles
du Lac-Saint-Jean